

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECR. - TRÉS.

N° de résolution
ou annotation



Une assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 25^e jour du mois de septembre de l'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 13h35 et à l'endroit habituel des séances du conseil.

Sont présents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	siège no 5
Alain Déry	Conseiller	siège no 6

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters

Assiste également à la séance extraordinaire, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La Directrice-générale et greffière-trésorière Mme Mélisa Camiré, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 20 septembre 2023, par voie technologique, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du code municipal du Québec.

Il y a aucune personne dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 13h35.

2. Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-09-4938



N° de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) -
Volet Accélération
Projet d'installation d'une grille de prébarrage de castor
4. Résolution Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) –
Volet Accélération
Projet d'ajout de glissières de sécurité au chemin Mountain
5. Résolution Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) –
Volet Accélération
Projet de remplacement d'un ponceau sur la Montée de Baker-Pond
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Résolution Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet accélération – Projet d'installation d'une grille de prébarrage de castor

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande

EN CONSÉQUENCE

2023-09-4939

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de Bolton-Est autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

QUE Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Technopub | 819 563-5932

2023-09-4940

4. Résolution Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet accélération – Projet d'ajout de glissières de sécurité sur le chemin Mountain

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de Bolton-Est autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

5. Résolution Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet accélération – Projet d'un remplacement d'un ponceau sur la Montée de Baker-Pond

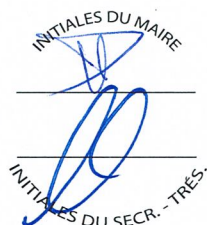
ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande

EN CONSÉQUENCE



N° de résolution
ou annotation

2023-09-4941

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de Bolton-Est autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

6. Période de question

Aucune question.

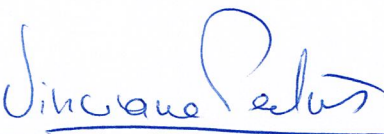
7. Levée de la séance

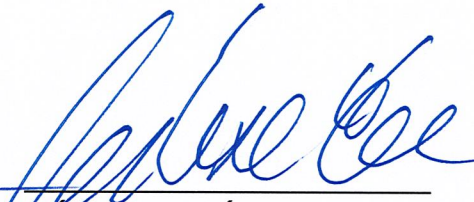
2023-09-4942

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 13h40

ADOPTÉE


VINCIANE PEETERS
Mairesse


MÉLISA CAMIRÉ
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.